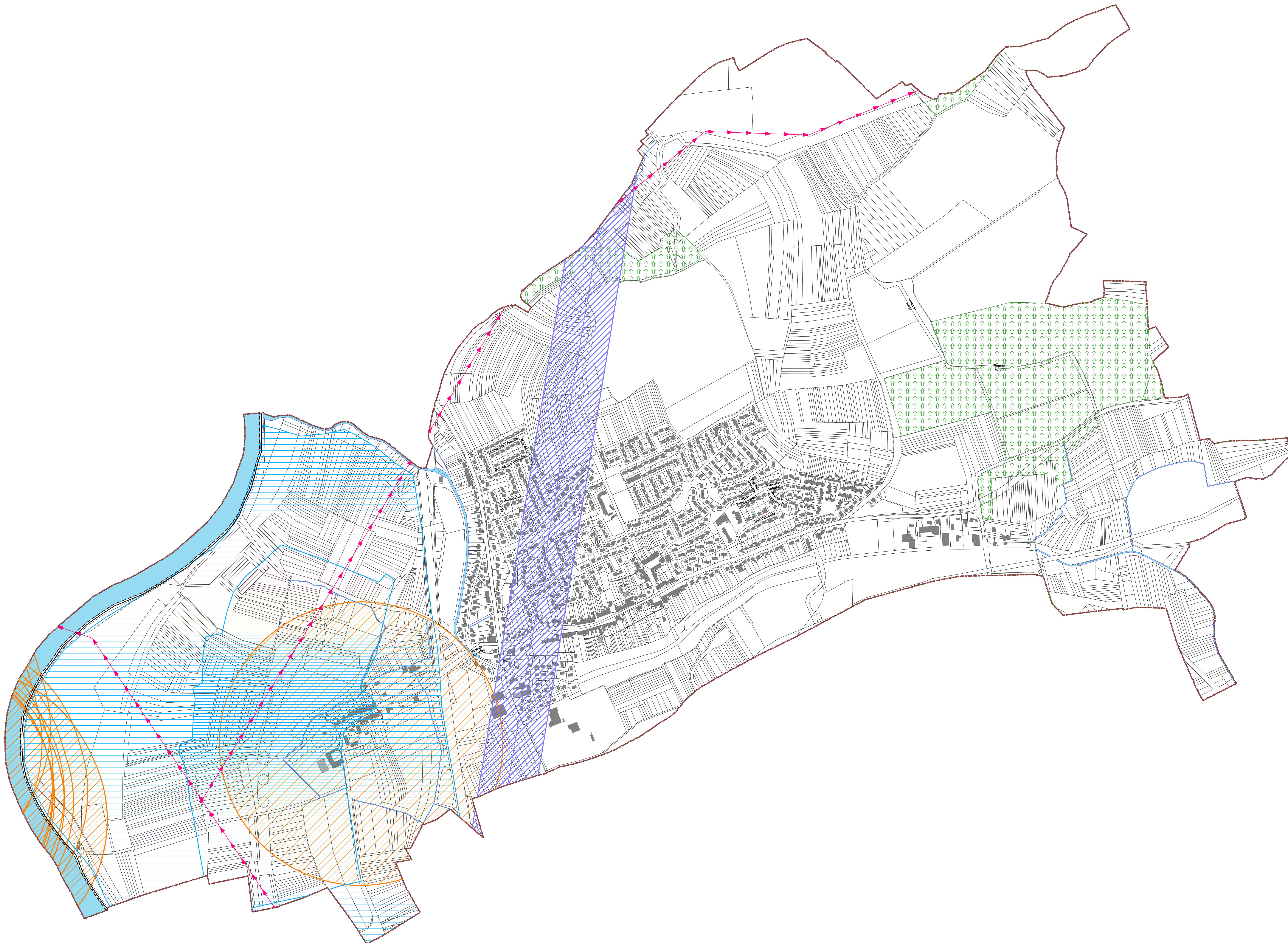




- A1 - Forêts soumises au régime forestier**
 A1 - Forêts soumises au régime forestier
- AC1 - Périmètre de protection des Monuments historiques**
 AC1 - Périmètre de protection des Monuments historiques
- AS1 - Protection des eaux**
 zone de protection rapprochée
 zone de protection éloignée
- EL3 - Halage et marchepied**
 zone de halage
 zone de marchepied
- I4 - Lignes électriques**
 I4 - Lignes électriques
- PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles**
 PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles

P.P.R. inondation :
Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles inondations. Approbation par arrêté préfectoral du : 25/08/1999.
Le dossier P.P.R. comporte un rapport de présentation, un règlement et un document graphique. Ces périmètres figurent pour information sur le plan de zonage.

Les représentations cartographiques des servitudes sont fournies à titre informatif. Elles ne dispensent pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs.

Commune de BERTRANGE

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Servitudes d'Utilité Publique

PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 24 octobre 2017

A Bertrange le 25 octobre 2017.

M. Guy NOEL, le Maire

conduite d'études :
OTE Ingénierie

